

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE PORT DE
LANNE**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

15

**Nombre de conseillers
présents :**

11

Nombre de votants :

13

Quorum :

8

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 29 juin 2026 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Port-de-Lanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Magali POILLION, Maire de Port-de-Lanne.

Présents : Monsieur Pierre-Albert ANSELM, Madame Mona ARNAUD, Monsieur Christian CHAMBRES, Monsieur Dominique DUBUISSEZ, Madame Séverine GATELIER, Monsieur Bruno LAPEGUE, Madame Béatrice LE GOFF MANCEBO, Monsieur Jérôme PERRI, Madame Magali POILLION, Madame Stéphanie THÉRET, Monsieur Pedro PINHEIRO

Absents excusés : Monsieur Stéphane BELLANGER et Madame Valérie BRÉTHOUS

Procurations :

- Madame Rolande DELEAU à Monsieur Dominique DUBUISSEZ
- Monsieur Richard LOPEZ à Madame Magali POILLION

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie THÉRET

Auxiliaire de séance : Madame Valériane SOUMARE

Date de convocation : Jeudi 25 juin 2026

Début de séance : 20h30

Madame la Maire remercie l'assemblée de sa présence, les secrétaires qui permettent au Conseil Municipal de se réunir régulièrement et annonce l'ordre du jour modifié – conformément à l'article 3 du règlement intérieur du conseil municipal – par l'ajout du point n°9 du fait du délai à respecter pour effectuer la demande concernée :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 juin 2026
2. Délibération portant sur le droit à la formation des élus locaux
3. Délibération portant sur la convention de mise à disposition d'une ATSEM de l'école primaire d'Orthevielle
4. Délibération portant sur la convention de mise à disposition gratuite de la Vieille Auberge par l'EPFL à la Commune

5. Délibération portant sur la sortie anticipée totale ou partielle du portage financier de l'EPFL concernant l'achat de la Vieille Auberge
6. Délibération portant sur la convention relative à l'organisation de la fête des Brocs entre Orfo pub et la Commune
7. Délibération portant sur la convention de mise à disposition du service du CDG40 d'aide à l'organisation du travail au sein du service périscolaire, du service technique et de l'entretien
8. Délibération portant sur la création d'emplois saisonniers 16-18 ans au sein du service technique
9. Délibération concernant une demande d'attribution de fonds de prévention du CDG40 dans le cadre du Document Unique
10. Tour de table des élus
11. Questions diverses soumises 48h à l'avance, à la demande de Madame la Maire, afin de préparer une réponse convenable.

Sollicitée par Madame la Maire, l'assemblée accepte la modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 juin 2026

Monsieur Bruno LAPEGUE remarque qu'une formulation du procès-verbal est restrictive et peu flatteuse à son égard. Il réitère son souhait d'avoir accès au bulletin municipal, même en cas de démission.

Vote : Le procès-verbal du 04 juin 2026 est approuvé à la **majorité**.

Pour : 12

Abstention : 1 Monsieur Bruno LAPEGUE

2. Délibération portant sur le droit à la formation des élus locaux

Monsieur LAPEGUE aurait souhaité que cette délibération soit jointe à la convocation.

Madame la Maire répond que seuls les documents longs à étudier ont été transmis avec la convocation et que cette délibération devait être présentée en conseil directement. Madame la Maire rappelle que ces documents sont consultables en mairie avant la réunion du conseil municipal, conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Tenant compte de ces remarques, les documents seront désormais intégralement transmis avec la convocation.

Vote : La délibération portant sur le droit à la formation des élus locaux est approuvée à l'**unanimité**.

3. Délibération portant sur la convention de mise à disposition d'une ATSEM de l'école primaire d'Orthevielle

Madame la Maire lit les points essentiels de la délibération et expose que sa signature est une formalité dans le sens où il s'agit du renouvellement d'une situation existante.

L'assemblée n'ayant pas de question, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Vote : La délibération portant sur la mise à disposition d'une ATSEM de l'école primaire d'Orthevielle est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération portant sur la convention de mise à disposition gratuite de la Vieille Auberge par l'EPFL à la Commune

Monsieur Bruno LAPEGUE interroge la raison d'être de cette délibération.

Madame la Maire lit la délibération et explique qu'elle a pour objectif de permettre à la Commune d'avoir l'usage de la Vieille Auberge avant l'acquisition totale. Cela afin de pouvoir assurer son entretien, d'envisager de vendre les meubles qui l'occupe et éventuellement de pouvoir en tirer des recettes d'une manière ou d'une autre.

Monsieur Bruno LAPEGUE regrette de n'avoir pas été sollicité pour donner son avis.

Madame Stéphanie THÉRET précise qu'il s'agit d'une disposition qui aurait dû être établie ainsi dès la signature de la convention, avant les élections municipales. Elle explique que ces démarches sont faites dans des délais très courts, pour récupérer le « foutu bordel » laissé par l'ancienne mandature, faire ce qui aurait dû être fait et essayer d'obtenir mieux pour les administrés.

Vote : La délibération portant sur la convention de mise à disposition gratuite de la Vieille Auberge par l'EPFL à la Commune est approuvée à la majorité.

Pour : 12 Abstention : 1 Monsieur Bruno LAPEGUE

5. Délibération portant sur la sortie anticipée totale ou partielle du portage financier de l'EPFL concernant l'achat de la Vieille Auberge

Madame la Maire lit l'article 5 de la convention, relatif à la cession anticipée et/ou partielle du bien.

Elle explique qu'une réflexion sur le devenir de la Vieille Auberge est en cours et que la sortie anticipée du portage financier a pour objectif de permettre à la Commune de décider et d'agir le cas échéant. Elle précise qu'une réunion publique sera organisée prochainement pour associer les administrés à cette réflexion.

Monsieur Bruno LAPEGUE remet en cause la validité juridique de l'acte en ce sens qu'il pense qu'il faudrait que cette délibération ne soit prise qu'une fois le projet décidé, auquel cas la sortie du portage financier se ferait pour un motif précis. Il pense qu'en procédant ainsi, la Commune se met en danger.

Madame la Maire explique qu'il s'agit d'une formalité prévue dans la convention et que la sortie est nécessaire pour prendre une décision quant au devenir du bien puisque, par exemple, aucune estimation n'est possible tant que l'accès au bâtiment est interdit.

Madame Stéphanie THÉRET pense que le risque est plus important de décider d'un projet pour la Vieille Auberge et de se voir refuser la sortie du portage financier à ce moment-là.

Monsieur Bruno LAPEGUE insiste, convaincu que ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder.

Monsieur Christian CHAMBRES dit qu'il faut bien avancer, commencer par quelque chose.

Madame la Maire relativise le risque pris par la Commune en rappelant qu'au pire, la Préfecture retoquera la délibération, auquel cas, le Conseil Municipal serait amené à en reparler.

Vote : La délibération portant sur la sortie anticipée totale ou partielle du portage financier de l'EPFL concernant l'achat de la Vieille Auberge est approuvée à la **majorité**.

Pour : 12

Abstention : 1 Monsieur Bruno LAPEGUE

6. Délibération portant sur la convention relative à l'organisation de la fête des Brocs entre Orfo pub et la Commune

Madame la Maire explique qu'une négociation importante a été menée afin de respecter le bien-être des Port-de-Lannais durant ce week-end.

Plusieurs modifications ont été faites concernant la mise à disposition des locaux, la sécurité, le stationnement, l'entretien des locaux, l'installation des associations...

La durée de la convention est passée de 3 ans à 1 an afin de permettre à l'équipe municipale de prendre la mesure de l'évènement et de revoir la convention en conséquence pour l'année suivante.

Monsieur Bruno LAPEGUE souhaite consulter le dossier d'assurance « grand évènement ».

Monsieur Jérôme PERRI précise qu'une rencontre avec la Préfecture est prévue le 07 juillet 2026 à ce sujet.

Monsieur Bruno LAPEGUE questionne le stationnement gênant et l'enlèvement des véhicules.

Madame la Maire dit avoir confiance en la gendarmerie qui s'est déjà saisie de la question.

Monsieur Bruno LAPEGUE prend exemple sur l'une de ses expériences passées pour illustrer l'impossibilité d'agir de la gendarmerie dans certains cas et propose de mettre en place une fourrière communale pour l'évènement des véhicules afin de favoriser l'intervention de la gendarmerie, facilitant la sécurisation des voies.

Madame la Maire précise que dans ce cas, les arrêtés nécessaires seront pris et les panneaux d'interdiction de stationnement installés afin de permettre l'intervention de la gendarmerie.

Monsieur Bruno LAPEGUE explique qu'il y a malgré tout un minimum de garantie financière en jeu, que l'enlèvement des véhicules a un coût.

Madame la Maire réitère sa confiance en la gendarmerie.

Interrogé par Monsieur Christian CHAMBRES, Monsieur Bruno LAPEGUE concède que les modifications apportées à la convention marquent un réel progrès.

7. Délibération portant sur la convention de mise à disposition du service du CDG40 d'aide à l'organisation du travail au sein du service périscolaire, du service technique et de l'entretien

Madame la Maire explique la nécessité de recourir à ce service d'aide à l'organisation en l'absence de l'agent en charge des plannings et par la volonté d'optimiser la gestion du temps et du matériel pour améliorer l'entretien des bâtiments communaux.

Le coût de l'intervention est 1350 € pour 3 jours. Un montant important considéré comme un investissement pour faire des économies à l'avenir.

Vote : La délibération portant sur la convention de mise à disposition du service du CDG40 d'aide à l'organisation du travail est approuvée à l'unanimité.

8. Délibération portant sur la création d'emplois saisonniers 16-18 ans au sein du service technique

Madame la Maire expose la situation actuelle du service technique : départ d'un agent, remplacé par un agent remplaçant qui ne connaît pas encore les méthodes et le territoire de la Commune, les congés à venir des agents techniques, les fêtes du Village et la fête des Brocs à venir.

Madame la Maire propose donc la création de postes saisonniers s'adressant à des mineurs qui ne travailleraient que le matin.

Monsieur Bruno LAPEGUE interroge l'assemblée pour s'assurer que les conditions de travail s'appliquant aux mineurs ont bien été prises en compte.

Madame la Maire répond positivement et précise que le CDG40 l'a accompagnée dans cette création afin d'en assurer la validité juridique.

Monsieur Bruno LAPEGUE soutient cette démarche visant à répondre à une problématique de la Commune tout en intégrant les jeunes travailleurs.

Vote : La délibération portant sur la création d'emplois saisonniers 16-18 ans au sein du service technique est approuvée à l'unanimité.

9. Délibération concernant une demande d'attribution de fonds de prévention du CDG40 dans le cadre du Document Unique

Madame la Maire fait lecture de la délibération.

Monsieur Bruno LAPEGUE signale que le document n'était pas joint à la convocation.

L'assemblée répond que personne ne l'a eu.

Madame la Maire explique qu'elle a découvert tardivement l'existence d'une telle subvention et que pour en bénéficier le dossier de demande doit être envoyé avant le 30 juin 2026. Elle précise que ledit dossier est prêt à être envoyé, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal.

Monsieur Bruno LAPEGUE soulève un point relatif au Document Unique. Il s'étonne que Madame la Maire évoque le dossier de 2021 car il lui semble que Madame Nathalie GUERIN, ancienne conseillère municipale, l'a retravaillé en 2025.

Monsieur Pierre-Albert ANSELM expose qu'il n'a en sa possession qu'une synthèse du dossier ne faisant pas état des priorités établies dans le Document Unique et qu'il n'a pas encore pu étudier ledit dossier dans son intégralité.

Madame Stéphanie THÉRET remarque qu'une fois de plus, l'équipe pensait pouvoir s'appuyer sur un travail bien fait, mais que ce n'est pas le cas.

Madame la Maire précise que cette subvention couvre des aménagements destinés à améliorer l'ergonomie des postes de travail et la sécurité des agents.

Monsieur Bruno LAPEGUE évoque le risque « travailleur isolé » et demande si des dispositifs tels que les « téléphones homme-mort » ont été envisagés.

Monsieur Dominique DUBUISSIEZ répond que le dossier est en cours d'élaboration.

Monsieur Bruno LAPEGUE suggère que la Communauté des Communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans pourrait potentiellement porter le projet dans la mesure où toutes les communes du territoire sont concernées.

Madame Stéphanie THÉRET évoque, elle, la sécurisation de l'Agence Postale, notamment par la mise en place de caméras, mais précise que c'est complexe à mettre en place.

Monsieur Bruno LAPEGUE répond que c'est compliqué mais faisable.

Madame Stéphanie THÉRET insiste sur le fait que la Commune ne peut pas faire n'importe quoi.

Vote : La délibération portant sur l'attribution de fonds de prévention du CDG40 dans le cadre du Document Unique est approuvée à l'**unanimité**.

10. Tour de table des élus

Vie scolaire – Madame Séverine GATELIER

- Facturation des services périscolaire effectuée. Prélèvements échelonnés.
- Travail engagé sur projet pédagogique. Volonté d'obtenir une subvention de la Caisse des Allocations Familiales qui n'a pas été effectuée depuis plusieurs années.
- Effectifs scolaires stable. En attente de communication des chiffres précis de la direction de l'école.
- Cadeaux de fin de primaire remis aux élèves de CM2 : calculatrice scientifique. Choix apprécié par les familles.
- Fête de l'école : reportée à cause de la canicule. Devait se faire à Orthevielle, mais plus de date disponible donc Port-de-Lanne accueille l'évènement. Organisation simple de dernière minute mais qui a le mérite d'exister car c'est important pour les enfants et les familles.

Urbanisme – Monsieur Pierre-Albert ANSELM

- Travail sur la sécurisation du chemin de Saint-Étienne-d'Orthe D-75

- Devis en cours pour remplacement des tuiles de l'église.
- En cours d'étude de la Dotation d'Équipement pour les Territoire Ruraux (DETR) pour remplacement des menuiseries de l'église.

Vie associative – Monsieur Christian CHAMBRES

- Travail sur le règlement d'attribution des subventions aux associations. Sera prochainement proposé au Conseil Municipal.
- Visite des personnes vulnérables et isolées durant épisode de canicule pour les soutenir et leur venir en aide au besoin.
- Mise à jour de l'annuaire des personnes vulnérables.

Vie évènementielle – Monsieur Jérôme PERRI

- Fête des Brocs : l'organisation avance bien. Rencontre prévue avec la Préfecture, les gendarmes, les pompiers et le SITCOM le 07/07/2026.
- Marché des producteurs : finalisation des détails.
- En recherche d'évènements pour septembre.

Vie artisanale – Madame Béatrice LE GOFF MANCEBO et Monsieur Dominique DUBUISSIEZ

- Mise à jour de l'annuaire des entreprises. Travail laborieux. Les artisans sont invités à se manifester auprès de la mairie.
- CCPOA : subvention votée en faveur des associations de Port-de-Lanne (fronton et tennis).

Vie agricole – Madame Mona ARNAUD

- Réunion le 30/06/2026 pour préparer Comice Agricole.
- La commune de Port-de-Lanne sera en charge de la vente des tickets.

Vie économique – Madame Stéphanie THÉRET

- Travail en transversalité avec tous les élus.
- Certains projets impliquent des dépenses, d'autres génèrent des recettes. Relatif équilibre.

Affaires générales – Madame la Maire

- **Installation d'un nouveau médecin généraliste sur la Commune.**

Celui-ci sollicite une subvention d'installation auprès de la Commune. Une première réponse lui a été apportée en ce sens que l'avenir financier de la Commune étant incertain, notamment du fait de l'engagement financier que représente l'acquisition de la Vieille Auberge, la demande de subvention sera étudiée une fois un audit financier réalisé.

Monsieur Bruno LAPEGUE demande si la municipalité envisage de faire état de la mauvaise gestion antérieure des affaires de la Commune pour expliquer aux administrés que la nouvelle équipe se trouve empêchée dans ses démarches.

Madame la Maire répond qu'une réunion publique est prévue le 26/07/2026 pour être transparent sur l'état des comptes de la commune et discuter du projet de la Vieille Auberge. Elle précise qu'aucune démarche ne sera engagée avant que cette réunion n'ait eu lieu et qu'à cette occasion, la mauvaise gestion de l'ancienne équipe sera évoquée.

Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour différer l'étude de la demande de subvention du médecin. L'assemblée s'accorde sur ce point.

- **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Il a été demandé à Monsieur BELLANGER de faire une proposition de modification du règlement intérieur du Conseil Municipal. Aucun retour à ce jour.

- **Retour de Madame Valérie BRETHOUS concernant le procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2026**

Madame Valérie BRETHOUS n'a pas donné suite à la demande de Madame la Maire de fournir le procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2026.

- **Suites rencontre avec le SDIS discutée lors du conseil municipal précédent**

Les extincteurs F, spécial friture, ont été installés. Un à la cantine et un mis à disposition pour les différents événements.

Un électricien a mis en place les sorties de secours.

- **Maison des associations**

Il y a bien deux sorties de secours.

Les cartons qui l'encombraient ont été évacués.

La fête de la musique s'y est bien déroulée. L'Harmonie des mouettes en remercie la Commune.

- **Café solidaire**

Monsieur Richard LOPEZ a organisé un café solidaire et envisage différentes actions dont le tri des cartons précités.

- **Question de Monsieur Bruno LAPEGUE**

Monsieur Bruno LAPEGUE demande à Madame la Maire et à Monsieur Pierre-Albert ANSELM si la Commune a un contrat avec l'APAVE (société française spécialisée dans le domaine de la maîtrise des risques et dans la réalisation d'activités de contrôle, d'inspection, de certification) pour les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Monsieur Pierre-Albert ANSELM lui répond qu'il existe un contrat qui a été vérifié en fin d'année.

- **Vague de forte chaleur**

Madame la Maire remercie vivement l'équipe de s'être mobilisée, y compris Monsieur Bruno LAPEGUE, qu'elle remercie vivement, seul élu de l'opposition ayant répondu présent, et précise qu'une centaine de personnes ont été visitées.

Madame la Maire explique que la Préfecture a transmis une alerte rouge canicule par SMS en date du 20 juin 2026 à 18h58 qu'elle n'a pas reçue car la mise à jour de l'annuaire n'a pas été faite lors du changement de municipalité. Grâce à Monsieur Didier MOUSTIÉ, maire de d'Orthevielle, elle a été informée.

Madame la Maire prend note d'un nouveau dysfonctionnement du secrétariat qui n'a pas effectué la mise à jour du guide de téléalerte dès la première semaine suivant les élections.

Elle se demande si Madame Valérie BRETHOUS, contact d'urgence jusqu'alors, l'aurait reçue sans en informer la nouvelle équipe. Auquel cas, ce serait un acte grave pour la population. Elle dénonce les conséquences que cela aurait pu avoir si elle ne s'était pas tenue informée auprès des maires voisins, solidaires de la Commune.

Les élus de la majorité et Monsieur Bruno LAPEGUE, élu de l'opposition, se sont mobilisés pendant l'épisode de canicule pour visiter les personnes vulnérables et isolées. Individuellement, ils expriment que cela a nécessité beaucoup d'efforts mais que c'était un bon moyen de prendre contact avec les habitants.

- **Information aux associations**

Un grand travail a été fait sur le subventionnement des associations pour faire au mieux dans un contexte économique incertain pour la Commune. Les dépenses sont étudiées au cas par cas.

- **Fermeture estivale de la mairie**

Les membres du Conseil Municipal et les agents ayant été particulièrement investis ces derniers mois, Madame la Maire propose une fermeture de la mairie du 20 au 24 juillet 2026.

Une permanence sera assurée pour les urgences.

- **Remerciements agents administratifs**

Madame la Maire remercie les agents administratifs pour leur soutien et leur investissement malgré des conditions de travail difficiles du fait du retard pris dans la gestion des affaires courantes de la Commune.

- **Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur Bruno LAPEGUE demande s'il est possible de solliciter les Port-de-Lannais pour être personnes ressources en cas de crise telle que la canicule.

Madame la Maire répond que l'établissement du Plan Communal de Sauvegarde est en cours. Que cet épisode de canicule a permis de mettre à jour l'annuaire des personnes vulnérables.

Monsieur Dominique DUBUISSIEZ et Madame la Maire précisent que l'école, seul lieu climatisé a été mis à disposition du public, après échange avec la direction de l'école et l'Inspection de l'Education Nationale, sous réserve de la présence d'un conseiller municipal.

Monsieur Bruno LAPEGUE insiste sur l'obligation de moyen de la Commune, notamment en termes de communication. Il souligne que les personnes isolées n'ont pas nécessairement accès aux réseaux sociaux et qu'il est important de diversifier les supports de communication.

Madame la Maire précise qu'en plus de Panneau Pocket et Intramuros, un flyer a été distribué à chaque habitant, que de multiples affichages ont été fait dans des endroits stratégiques et que

les élus ont fait du porte-à-porte et ont rappelé quotidiennement les personnes les personnes les plus sensibles.

Monsieur Bruno LAPEGUE pense qu'il faut encore améliorer la communication.

Monsieur Pierre-Albert ANSELM souligne qu'on ne peut pas forcer les personnes à se manifester.

Monsieur Dominique DUBUISSIEZ précise que la Centre Intercommunal d'Action Social visite également certaines de ces personnes.

Monsieur Christian CHAMBRES conclue que l'équipe part de loin.

11. Questions diverses soumises 48h à l'avance, à la demande de Madame la Maire, afin de préparer une réponse convenable.

L'assemblée n'ayant pas de question, Madame la Maire clôture la séance.

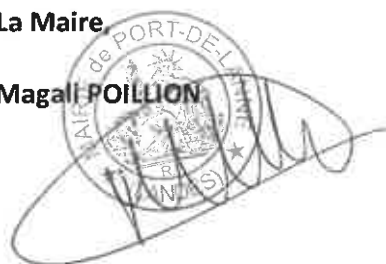
Clôture de la séance : 22h11

Un temps d'échange est proposé au public.

Pour copie conforme.

La Maire,

Magali POILLION

The image shows an official circular stamp of the 'Mairie de PORT-DE-LOUP' (Municipality of Port-de-Loup). The stamp features a central emblem with a sun and a star, surrounded by the text 'Mairie de PORT-DE-LOUP' and 'R. N. 15'. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.